

JUSQU'À 375 000 \$ EN FINANCEMENT POUR LES AUTOBUS 100% ÉLECTRIQUE LION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE 5 MILLIARDS DE DOLLARS DE L'EPA POUR DES AUTOBUS SCOLAIRES ZERO-EMISSION

4/28/2022

JOLIET, Ill., le 28 avril 2022 /CNW Telbec/ - La Compagnie Électrique Lion (NYSE : LEV) (TSX : LEV) (« Lion » ou la « Société »), un fabricant de premier plan de véhicules de poids moyens et lourds entièrement électriques, a annoncé aujourd'hui qu'elle allait supporter ses clients pour l'obtention d'un financement dans le cadre de la première tranche de 500 millions de dollars alloué en vertu du programme Clean School Bus géré par l'Agence de protection environnementale américaine (« EPA »).

Ces fonds sont octroyés en vertu de l'Infrastructure Investment and Jobs Act qui a attribué un montant total de 5 milliards de dollars pour de l'achat autobus scolaires. Ils permettront d'offrir un transport propre et durable aux étudiants de partout au pays et spécialement à ceux de communautés démunies où la qualité de l'air est historiquement de mauvaise qualité. Les districts scolaires et les différents opérateurs vont également bénéficier de frais de maintenance moins élevés et d'une économie d'énergie grâce aux autobus scolaires 100% électriques.

Selon les détails du programme récemment annoncés, les districts scolaires prioritaires pourront recevoir jusqu'à 375 000 \$ par autobus, soit la totalité du coût d'acquisition d'un autobus scolaire, tandis que les autres districts scolaires admissibles pourront recevoir jusqu'à 250 000 \$ par autobus. Cette subvention mettra à parité le coût d'acquisition d'un autobus scolaire 100% électrique avec celui d'un autobus à combustion interne conventionnel. De plus, l'infrastructure de recharge certifiée EnergyStar est également admissible au programme de subvention. LionÉnergie pourra donc également accompagner ses clients dans l'obtention et l'installation de cette infrastructure. Une liste des districts scolaires prioritaires sera publiée par l'EPA dans les prochaines semaines.

« En tant que chef de file du secteur des autobus scolaires 100% électriques, Lion est dans une position idéale pour aider ses clients à obtenir ce nouveau financement de l'EPA, tant pour les autobus scolaires zéro-émission que pour l'infrastructure de recharge. Dans certains cas, la subvention pourrait même représenter la totalité du coût d'acquisition d'un nouvel autobus scolaire Lion 100% électrique », a mentionné Marc Bédard, président-fondateur de Lion Électrique. « Lion a mis son premier autobus scolaire zéro-émission sur la route aux États-Unis en 2016 et depuis cette date, nos véhicules roulent dans des conditions réelles d'opération. Nous sommes clairement un précurseur dans cette industrie et notre expérience, tout comme les 20 000 véhicules 100% électriques que nous prévoyons fabriquer à notre usine de Joliet, nous permettront de répondre à la demande d'autobus scolaires électriques « faits aux États-Unis ». Ce programme fédéral, qui est une étape importante dans la transition vers le transport scolaire durable, aura également un impact positif sur la santé de nos enfants et de nos collectivités. Nous félicitons l'engagement de l'EPA à déployer des autobus scolaires entièrement électriques ».

Par le biais de son équipe LionSubventions, composée d'experts en financement, et en tant fabricant éligible au programme, Lion peut présenter une demande au nom des districts scolaires et des opérateurs privés, ou encore les soutenir dans le cadre de leur propre demande de subvention. Les organismes aptes à bénéficier des subventions accordées dans le cadre de ce programme incluent les entités gouvernementales au niveau des états et des municipalités (dans la mesure où ils fournissent des services de transport scolaire), les organismes scolaires à but lucratif et à but non lucratif (dans la mesure où ils répondent aux critères d'admissibilité), les associations de transport scolaire à but non lucratif, ainsi que les groupes, les écoles et les organismes autochtones.

Dans le cadre de l'Infrastructure Investment and Jobs Act, le gouvernement fédéral américain a annoncé qu'il consacrerait 5 milliards de dollars pour le déploiement d'autobus scolaires zéro-émission au cours des cinq prochaines années. La première tranche de 500 millions de dollars de ce financement, gérée par l'EPA, sera accordée cette année, et les demandes devraient pouvoir être soumises au cours une période de 90 jours qui débutera en mai. Les organismes choisis seront ensuite déterminés par un système de tirage au sort.

Notre équipe d'experts de LionSubventions travaille actuellement avec différents programmes de financement totalisant plus de 11 milliards de dollars, partout en Amérique du Nord. Elle est dans une position idéale pour accompagner les clients de Lion dans leurs demandes de subvention auprès des instances gouvernementales. De plus, Lion Électrique qui est le leader des autobus scolaires zéro émission, compte plus de 550 véhicules 100% électriques sur la route, qui ont collectivement parcouru plus de 14 millions de km.

À propos de Lion Électrique

Lion Électrique est un fabricant innovant de véhicules zéro émission. Nous pensons, concevons et produisons des camions commerciaux urbains 100% électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus et minibus tout électriques

pour le transport scolaire, adapté et collectif. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs pièces de ses véhicules : châssis, ensembles de batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

Toujours à l'affût des nouvelles technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques qui sont adaptées à la réalité de ses utilisateurs et leurs besoins quotidiens. Nous croyons que l'électrification des transports est un catalyseur majeur pour l'amélioration de notre société, de notre environnement et surtout de notre qualité de vie. Les actions Lion sont transigées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

Lion Électrique, le choix brillant

TheLionElectric.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « déclarations prospectives » (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Dans le présent communiqué, les déclarations qui ne sont pas des faits historiques, notamment des déclarations relatives aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des déclarations prospectives et devraient être traitées ainsi. Les déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes comme « croire », « continuer », « prévoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », et « projeter », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, et par des mots comme « potentiel », « éventuel », « futur », « cible », « tendances », « indications », « estimations » et d'autres termes semblables qui indiquent des faits ou des tendances à venir ou qui n'énoncent pas des faits historiques, même si toutes les déclarations prospectives ne contiennent pas nécessairement ces termes.

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses économiques, commerciales et opérationnelles lors de la préparation et de la formulation de certains énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, notamment le fait que Lion sera en mesure de conserver et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion continuera d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses affaires, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'achever avec succès et en temps opportun la construction de son usine de fabrication aux États-Unis, de son usine de batteries au Québec et de son centre d'innovation, que Lion ne subira pas d'interruption importante de l'approvisionnement en matières premières à des conditions concurrentielles, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure et que ses

résultats d'exploitation et sa situation financière ne seront pas touchés défavorablement, que Lion sera en mesure de maintenir - directement et indirectement, notamment par l'entremise de ses clients - les avantages qu'elle tire des subventions gouvernementales et des incitations économiques et que Lion sera en mesure d'obtenir des fonds supplémentaires par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt selon des modalités acceptables pour Lion. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

Par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes étant donné qu'elles se rapportent à des faits et dépendent de circonstances qui pourraient se concrétiser ou non dans l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants : tout changement défavorable dans les conditions économiques, commerciales, de marché, financières, politiques et juridiques générales aux États-Unis et au Canada, y compris les conséquences de la pandémie mondiale de COVID-19, l'émergence de variants de la COVID-19 et le taux variables de vaccination dans divers pays; l'incapacité de Lion à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle avec succès et de manière économique et à répondre aux besoins commerciaux de ses clients; la dépendance de Lion à l'égard des dirigeants clés et toute incapacité à attirer et/ou à retenir le personnel clé; l'incapacité de Lion à exécuter sa stratégie de croissance; toute fluctuation défavorable et toute volatilité du prix des matières premières incluses dans les composants clés utilisés pour fabriquer les produits de Lion; la dépendance de Lion à l'égard des fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières; l'incapacité de Lion à maintenir sa position concurrentielle; l'incapacité de Lion à réduire ses coûts d'approvisionnement au fil du temps; toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de Lion; toute réparation et/ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie des produits ou de rappels de produits; toute défaillance des systèmes informatiques ou toute violation ou tout incident relevant de la cybersécurité et de la perte de la confidentialité des données; la réduction, l'élimination ou l'application discriminatoire de subventions gouvernementales et d'incitations économiques ou la diminution de la nécessité de telles subventions; les catastrophes naturelles, les épidémies ou pandémies, les boycotts et les événements géopolitiques; de même que l'issue de toute procédure judiciaire qui pourrait être engagée contre la Société de temps à autre.

Ces risques et incertitudes, ainsi que d'autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion, sont décrits de façon plus détaillée à la rubrique intitulée « Risk Factors » du prospectus non relié à un placement de la Société daté du 5 mai 2021 (le « prospectus canadien ») déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et dans la déclaration d'inscription sur formulaire F-1 (la « déclaration d'inscription ») déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») et déclarée en vigueur le 14 juin 2021, ainsi que dans d'autres documents déposés publiquement auprès de l'AMF et de la SEC. Bon nombre de ces risques sont indépendants de la volonté

de la direction de la Société qui ne peut pas les prédire. Toutes les déclarations prospectives faites par la Société ou par des personnes agissant pour son compte sont expressément et entièrement présentées sous réserve de la mise en garde qui figure dans le prospectus canadien, la déclaration d'inscription et les autres documents déposés auprès de l'AMF et de la SEC, ainsi que des facteurs de risque qu'ils contiennent.

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, vous ne devriez pas vous fier outre mesure à ces déclarations prospectives. De plus, les déclarations prospectives ne s'appliquent qu'à la date à laquelle elles sont faites. La Société n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser l'information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf dans la mesure où la législation en valeurs mobilières applicable l'y contraint.

SOURCE La Compagnie Électrique Lion